

Point 1 - Terminologie des zones à enjeux

Comité paritaire sylvo-cynégétique
5 mai 2017



Rappel des objectifs visés

Lors de l'installation du comité paritaire, proposition de différencier **deux** niveaux d'actions :

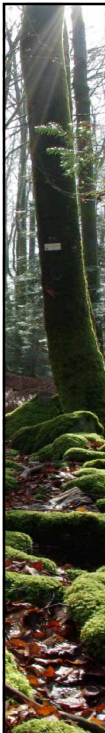
- **A moyen terme**, établir pour fin 2017 le plan d'action prévu par le code forestier dans les zones affectées (**zones à enjeux**) et renforcer les dispositifs de suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique afin d'inscrire l'action dans la durée sur des bases partagées entre forestiers et chasseurs
- **A court terme**, mettre en place plus rapidement des mesures de régulation du grand gibier dans les **zones à enjeux les plus forts**



Terminologie des zones

A l'issue des réunions techniques de fin 2016, proposition a été faite au CP du 9 janvier 2017 de distinguer :

- **zones à enjeux les plus forts (zones de niveau 1)** : zones plus particulièrement identifiées comme étant sous forte pression du gibier, avec des difficultés de régénérations très marquées, voire impossibles sans protections
- **autres zones à enjeux (zones de niveau 2)** : zones qu'il conviendra de caractériser après analyse complémentaire partagée



Terminologie des zones

Proposition discutée en réunion → souhait des FDC que la qualification de « zones à enjeux » soit réservée aux zones de niveau 1. Renouvellement de ce souhait par le président de la FRC par courrier au DRAAF en date du 6 février 2017.

Réponse apportée en date du 24 mars, proposition de qualifier :

- de « **zones à enjeux** », les zones de la carte repérées en **rouge** (niveau 1),
- de « **zones à surveiller** », les zones de la carte repérées en **orange** (niveau 2), secteurs forestiers de sensibilité moindre nécessitant une analyse complémentaire.



Terminologie des zones

Bien que ces « zones à surveiller » ne soient pas concernées par la mise en œuvre de mesures immédiates, **nécessité d'éviter une dégradation supplémentaire des conditions de régénération des peuplements forestiers** → concertation locale entre chasseurs et forestiers en vue d'aboutir à mise en place d'ICE, n'excluant pas la mise en œuvre d'autres mesures de la boîte à outils si partagé localement.

Proposition est faite au comité de valider cet ajustement de terminologie

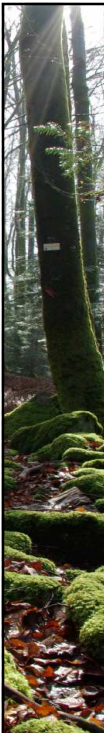


Tableau du zonage des secteurs identifiés au titre de l'équilibre sylvo-cynégétique

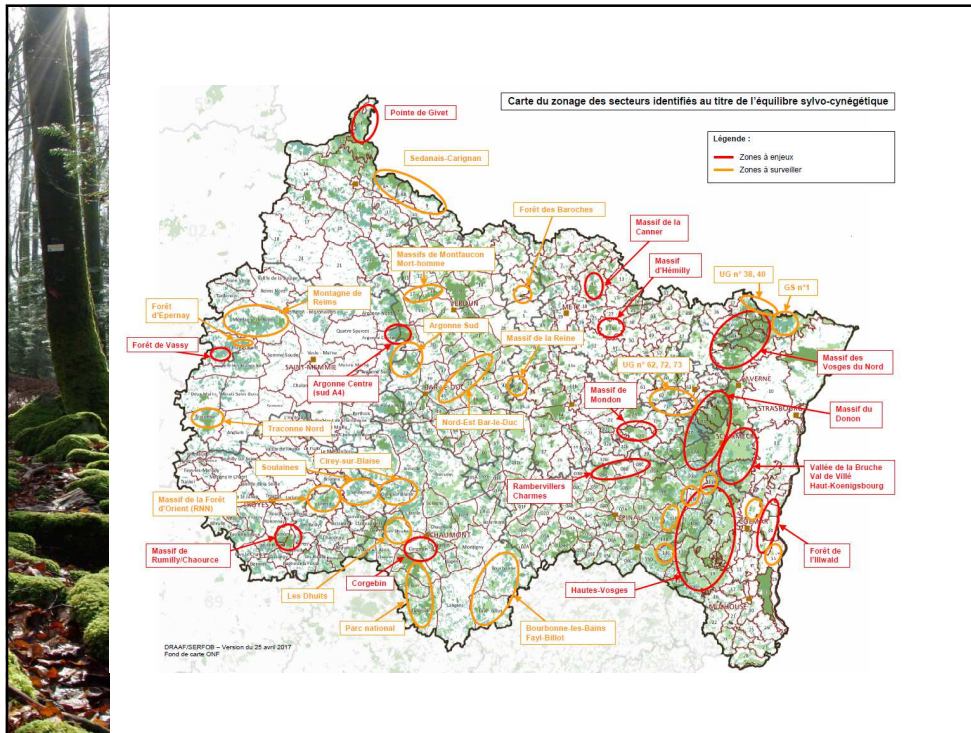
DRAAF Grand Est - Version du 25 avril 2017

Zones à enjeux

Département	Unité de gestion cynégétique	Massif ou territoire (désignations indicatives)	Essence forestière en difficulté de régénération	Espèce de gibier concernée	Observations
08 (Ardennes)	UG 1	massif d'Argennes	chêne, hêtre, hêtre	boeuf	
10 (Aube)	UG Romilly - Chabrece	Forêt de Yassy	chêne	boeuf, sanglier	
51 (Marne)	UG Brée-des-Étangs Nord		chêne, hêtre	boeuf	
	UG Argonne Centre (sud 44)		chêne, hêtre	boeuf, sanglier	Massif interdépartemental 0105
52 (Haute-Marne)	UG Cerny		chêne, hêtre	boeuf, chevreuil, sanglier	
54 (Meurthe-et-Moselle)	UG 30	massif de Mordon	chêne, hêtre	chevreuil	Zone d'implémentation selon les indicateurs de la FDC
	UG 22	massif du Doron	hêtre	boeuf, chevreuil	Massif interdépartemental 04370708
55 (Meuse)	UG 23 (sud 44)	massif de l'Argonne Centre	chêne, hêtre	boeuf	Massif interdépartemental 0105
	UG 11	massif de la Canner	chêne, hêtre	boeuf, chevreuil	Zone inscrite dans une convention cadre départementale de partenariat technique de suivi
	UG 28	massif d'Amilly	chêne, hêtre	boeuf, chevreuil	Anciennes subdivisions d'UG
57 (Moselle)	UG 41, 42, 43, 44, 45	massif des Vosges du Nord	hêtre, chêne	boeuf, chevreuil, sanglier	Massif interdépartemental
	UG 67, 68, 70, 71	massif du Doron	hêtre	boeuf, chevreuil	Anciennes subdivisions d'UG correspondantes à NUS 13
	UG 10	massif des Vosges du Nord	hêtre, chêne	boeuf, chevreuil, sanglier	Massif interdépartemental 04370708
67 (Bas-Rhin)	UG 2	massif des Vosges du Nord	hêtre, chêne	boeuf, chevreuil, sanglier	Anciennes subdivisions d'UG correspondantes à NUS 20
	UG 4	massif du Doron	hêtre	boeuf, chevreuil	
	UG 5 B	vallée de la Bruche, Val de Viller, Haut Froingebourg	hêtre, hêtre, chêne	boeuf, chevreuil, sanglier	Massif interdépartemental 04370708
	UG 7	hautes Vosges	chêne, hêtre	boeuf, chevreuil, sanglier	Forêt interdépartementale 0108
69 (Haute-Rhin)	SGC 1, 4, 6, 7, 11a, 12b, 13a, 14, 15	Hautes-Vosges : massifs de Ribouville, Orbey, Munster, Labarchois, La Croix-aux-Mines, Vallin, Bussang, Vallée de la Thur	hêtre	chamois	Limites sud pour le GIC 15 : vallées de la Doller
	SGC 2 et 10	hautes Vosges	chêne, hêtre	boeuf, chevreuil	Forêt interdépartementale 0108
88 (Vosges)	UG 8a, 8b, 8c	massifs de Chamevillars/Banbanvillers	chêne	boeuf, chevreuil, sanglier	L'UG 8a fait consensus, en revanche la FDC estime l'inclusion de l'UG 8b, 8c et 8d non pertinente
	UG 18a	massif du Doron	hêtre	boeuf, chevreuil	Massif interdépartemental 04370708

Zones à surveiller

Département	Unité de gestion cynégétique	Massif ou territoire (désignations indicatives)	Essence forestière en difficulté de régénération	Espèce de gibier concernée	Observations
08 (Ardennes)	UG 8a, 8b et 8c	Sédanais et secteur de Carignan		boeuf, chevreuil	Massifs transfrontaliers
10 (Aube)	UG 99 (Côteaux)			boeuf	Reserve nationale nationale (1500 ha)
	UG d'Origny	Massif de la forêt d'Origny		boeuf	
51 (Marne)	UG Montagne de Reims	Montagne de Reims		chevreuil, sanglier	
	UG Brée-des-Étangs Nord	Forêt d'Épernay		boeuf	
	UG Tronois	Tronois Nord		boeuf	
	UG Argonne Sud		chêne, hêtre	boeuf, sanglier	Massif interdépartemental 0105
52 (Haute-Marne)	UG Centre-Rhône		chêne, hêtre	boeuf, chevreuil, sanglier	La FDC de la Haute-Marne estime que seule l'UG de Ciry-sur-Blaise devrait être inscrite
	UG Les Druis		chêne, hêtre, hêtre précoce	boeuf, chevreuil, sanglier	
	UG Bouconne-et-Blanc		chêne, hêtre, hêtre précoce	boeuf, chevreuil, sanglier	
	UG Ais, Cambray, Aubry	Parc national de forêt feuillue de plaine	chêne, hêtre, hêtre précoce	boeuf, chevreuil, sanglier	
	UG Fagnolle		chêne, hêtre, hêtre précoce	chevreuil	
54 (Meurthe-et-Moselle)	UG 46	Forêt des Barroches	chêne	chevreuil	
	UG 24	Massif de la Rance	chêne	chevreuil	
	UG 17, 18	Massif de Montsouffranchomme	chêne, hêtre, hêtre précoce	boeuf, chevreuil, sanglier	Zones inscrites dans une convention cadre départementale de partenariat technique de suivi
55 (Meuse)	UG 29	Argonne Sud	chêne, hêtre	boeuf, sanglier	Massif interdépartemental 0105
	UG 33, 38, 45	Massifs Nord-Est de Bar-le-Duc		boeuf, chevreuil	Zone inscrite dans une convention cadre départementale de partenariat technique de suivi
	UG 36, 37, 39			boeuf, chevreuil	Zone inscrite dans une convention cadre départementale de partenariat technique de suivi
	UG 38, 40	massif des Vosges du Nord	hêtre, chêne	boeuf, chevreuil, sanglier	Anciennes subdivisions d'UG
	UG 1	massif des Vosges du Nord	hêtre, hêtre	boeuf, chevreuil, sanglier	Anciennes subdivisions d'UG correspondantes à NUS 13
67 (Bas-Rhin)	UG 2, 4, 11	Forêt de Viller	chêne, hêtre	boeuf, chevreuil	Forêt interdépartementale 0108
69 (Haute-Rhin)	UG 11a, 11b, 12a, 13a	Hautes-Vosges	hêtre	boeuf, chamois	



Merci de votre attention

